

Charte achats responsables

Version

01/07/2026

Émetteur

Pierre de Cintré, associé

Périmètre

Ensemble des collaborateurs et des missions

Objet et périmètre

La présente charte décrit les critères extra-financiers que DEAPDATA intègre à ses décisions d'achat et à ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Nature de nos achats

Nos achats sont peu nombreux mais structurants : matériel informatique, services cloud, et sous-traitance ponctuelle de compétences.

Le levier est ici modeste en volume mais réel en nature. Une petite structure n'obtient pas d'un fournisseur cloud qu'il change ses pratiques, mais elle choisit ses prestataires, ses équipements et ses délais de paiement. Nous préférons énoncer des engagements que nous tenons plutôt qu'une politique d'achats disproportionnée par rapport à notre taille.

Nos engagements

- Privilégier le matériel reconditionné ou porteur d'un label environnemental reconnu.
- Interroger nos fournisseurs cloud sur l'empreinte carbone et la localisation de leurs centres de données.
- Exiger de nos sous-traitants et partenaires le respect des principes de notre code de conduite, notamment en matière de droits humains et de lutte contre la corruption.
- Maintenir des délais de paiement conformes aux engagements contractuels — un point déterminant pour les petites structures avec lesquelles nous travaillons.

Suivi et révision

Cette charte est portée par la direction, revue chaque année et publiée sur deapdata.com.

DEAPDATA — société à responsabilité limitée au capital de 2 000 € — RCS de Rouen 823 765 615.
Siège social : 25 rue Domrémy, 76000 Rouen — Bureaux : Paris 16^e et La Défense — deapdata.com